Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23/01/2024

ID: 074-217401884-20240110-D2402-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : Mme QUOEX Valérie Date de convocation : Le 5 janvier 2024
Réf: 2402 OBJET: VENTE CONCESSION AUX LINDARETS A LA SCI C1952X – LA CREMAILLERE	Présents: M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine Absents ou excusés: Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie - Laure - Mme MCQUADE Alisha Procuration: Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 24 février 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour la vente des terrains assises des concessions aux « Lindarets » sur la base d'un prix de 250.00 € le M2, tous les frais supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les consorts BRAIZE sont titulaires d'une concession communale portant sur les terrains suivants :

- Parcelles cadastrées section D N° 154, 157, 1290, 1296, 1153 pour une surface de 710m²

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que cette concession est vendue à la « SCI C1952X », dont les associés sont Madame Catherine BAUD et Monsieur Xavier BRAIZE.

Dans le cadre de cette vente, la « SCI C1952X » ou toute personne morale qu'elle se substituerait, souhaite se porter acquéreurs des terrains d'assises de la présente concession.

Suite au passage du géomètre, la surface mesurée, en tenant compte des avant-toits des bâtiments est portée à 769m².

Monsieur le Maire indique :

- Que le montant de cette vente s'élève à : 769 M2 X 250.00 € = 192.250,00 €
- Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la vente à la SCI «C1952X », dont les associés sont Madame Catherine BAUD et Monsieur Xavier BRAIZE ou toute personne morale qu'elle se substituerait des parcelles ci-dessous, sur la base de 250.00 €/le M2 (plan annexé)
- Parcelle D N° 154p pour 149m²
- Parcelle D N° 157p pour 103m²

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 23/01/2024

ID: 074-217401884-20240110-D2402-DE

- Parcelle D N° 1153p pour 29m²
- Parcelle D N° 1290p pour 431m²
- Parcelle D N° 1296p pour 3m²
- Parcelle D N° 1325p pour 28m²
- Parcelle D N° 1325p pour 26m²
- soit une surface totale de 769m²
- **FIXE** le prix de vente des terrains à : 769 M2 X 250.00 € = 192 250.00 €
- **PRECISE** Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire QUOEX Valérie Le Maire,

DENNE Jean - Claude

